

Procès Verbal

Conseil municipal du mardi 02 avril 2024 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, M. GATTONE Emmanuel, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M. NOUVELLE Philippe, M. FERRARI Antoine, M. LACHAUX Patrice, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély

Excusés : Mme DELCOUR Petra, Mme SLADE Judith M. LESEGRETAIN Bernard, M. DU BOIS Jérôme

Procurations : Mme DELCOUR Petra à Mme REBOUL SALZE, Mme SLADE Judith à Mme COTTIN Véronique, M. LESEGRETAIN Bernard à Mme POMMES Kathy, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 mars 2024

FINANCES

Point n°1 : Décisions du Maire

Point n°2 : Factures et engagements

Point n°3 : Attribution des subventions du CCAS

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°4 : Modification du tableau des emplois

TRAVAUX FORETS

Point n°5 : Demande de subvention Sylv’acctes

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°6 : Autorisations d’urbanisme et compte-rendu de la commission

Point n°7 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°8 : Travaux des commissions - Solidarité – Enfance et Jeunesse

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion publique voisins vigilants le 12 avril

Elections européennes

Ouverture de séance à 20h00

M. Emmanuel GATTONE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 5 mars 2024

Pas de remarques

FINANCES

Point n°1 Décisions du Maire

Madame la maire fait part aux membres du conseil des dernières décisions prises :

18 mars 2024 : Convention d'utilisation des pistes VTT avec Pays de Gex Agglo.

18 mars 2024 : Convention d'autorisation de passage et balisage des pistes VTT avec Pays de Gex Agglo.

Madame la maire informe qu'à compter de cet été, deux personnes embauchées par de Pays de Gex Agglo, sous convention avec le SMMJ, patrouilleront sur les sentiers VTT pour vérifier le bon état et la signalisation des pistes.

18 mars 2024 : Convention d'enlèvement des déchets irréguliers avec Pays de Gex Agglo.

Point N°2 Factures et engagements

Monsieur Ferrari demande à quoi correspond l'engagement de l'extinction de l'éclairage nocturne pour 2600€.

Monsieur Chanel explique qu'au démarrage des projets de travaux avec le SIEA, 85% du montant total est à payer. Le solde de la facture des travaux est envoyé avec un délai qui peut-être plus ou moins long à la suite de la fin des travaux. Ce montant de 2600€ correspond donc au solde de la facture.

Madame Mosteiro ajoute que pour ce projet il y a eu des interventions sur 16 armoires électriques.

Point N°3 Attribution des subventions au CCAS

Madame la maire informe que la commission du CCAS s'est réunie le 18 mars 2024 pour étudier les dossiers de demandes de subventions et propose aux membres du conseil de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- L'Accueil Gessien : 1200 € (soit 0.50€ par habitant)
- L'Amicale de l'Hôpital de Gex : 500€
- L'Equipe d'entraide du Pays de Gex : 350 €
- La Croix Rouge : 300 €
- Les Girl 'Ain : 200 €. Participation par deux jeunes femmes (Sapeurs-pompiers de Crozet et Lélex) à un raid pour l'association Ruban Rose qui se déroulera fin septembre début octobre dans le sud de la France.

Madame Cottin ajoute que lors de la commission il a été décidé d'attribuer un bon d'achat de 500€ au Restos du Cœur et d'adhérer à l'association la Chenaillette à hauteur de 20€.

Monsieur Lequin demande pourquoi le bon d'achat pour les Restos du Cœur n'est-il pas voté en conseil municipal ?

Madame la maire répond que lors de la dernière commission CCAS a également été voté le budget dans lequel il y a la possibilité de décider directement des aides sous forme de bons d'achat. Le CCAS a délibéré sur ces deux points.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ATTRIBUER les subventions à vocations sociales proposée ci-dessus.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°4 Modification du tableau des emplois

Madame la maire informe que dans le tableau des emplois actuels de la commune sont ouverts deux postes d'emplois saisonniers pour les services techniques pour les mois de juillet et août. Afin de pouvoir recruter des saisonniers ou contractuels à n'importe quelle période de l'année, il est proposé les modifications suivantes :

- Suppression d'un poste non permanent d'Adjoint technique 2ème classe pour les périodes de juillet et août sur l'emploi d'agent polyvalent,
- Modification de la durée du contrat à 6 mois maximale du poste d'agent polyvalent saisonnier,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint administratif pour une période maximale d'1 an.

Emplois non permanents :

Emploi	Effectifs budgétaires	Fondement juridique	Grades	Durée hebdomadaire	Durée du contrat
Agent polyvalent	1	Accroissement saisonnier d'activité	Adjoint technique	Temps complet	6 mois maximale
Agent administratif	1	Accroissement temporaire d'activité	Adjoint administratif	Temps complet	1 an maximal

Madame la maire précise que cette modification permettra une meilleure souplesse pour les besoins en recrutements. Madame Pommès demande si ces postes sont non renouvelables ? Madame la maire confirme que ce sont des postes pour de l'accroissement temporaire d'activité, donc pour des besoins ponctuels.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

D’ACCEPTER la proposition de Madame la Maire

DE FIXER le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 02 avril 2024.

TRAVAUX/ FORETS

Point N°5 Demande de subvention Sylv’ACCTES

Madame la maire donne parole à Monsieur Baguet pour présenter le dossier.

Monsieur Baguet rappelle que le conseil municipal a délibéré en décembre 2023 sur le programme travaux 2024 de l’ONF. Les travaux de dégagement manuel ciblé de régénérations naturelles des feuillus sont susceptibles de percevoir une subvention auprès de l’association Sylv’ACCTES à hauteur de 50% du montant des travaux qui s’élèvent à 5 030.49 € HT. Il y a la possibilité d’être remboursé pour 2515.24€.

Les parcelles A143 et A144 seront concernées. La localisation des travaux est présentée.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

D’AUTORISER Madame la maire à solliciter une demande de subvention à hauteur de 50% du montant des travaux,

D’AUTORISER Madame la maire à signer tout documents nécessaires à ce dossier.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°6 Autorisations d’urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d’urbanisme.

DP0011352 3B0106	22/12/2023	SCI SAIDA - Mme et M. EL MOROU Sarah et Hassan	58 rue des Biolles	Création d’une dalle au sol avec des grilles de drainage.	22/03/2024	OPPOSITION
DP0011352 4B0003	26/01/2024	SZIGETI Gergely	77 impasse des Moraines	Construction d’un carport en bois (11/03/2024	OPPOSITION
DP0011352 4B0004	29/01/2024	BIARD Baptiste	324 route du Marais	Abri de jardin en madrier	15/03/2024	NON OPPOSITION
DP0011352 4B0006	05/02/2024	SASU TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE - M. LOUX Sébastien	307 rue de la Montagne	Mise en place de panneaux solaires sur le toit	05/03/2024	TACITE
DP0011352 4B0007	15/02/2024	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	56 impasse du Griotier	Installation d’un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture	15/03/2024	TACITE
DP0011352 4B0011	22/02/2024	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	118 impasse des Sarsonnières	Installation d’un générateur photovoltaïque	22/03/2024	TACITE
DP0011352 4B0013	26/02/2024	CHALLIER Emmanuel	65 route de la Télécabine	Clôture grillage souple de 1 mètre de haut.	28/03/2024	OPPOSITION
DP0011352 4B0014	27/02/2024	DEPREZ Frédéric	141 chemin de la Montagne	Installation d’une pompe à chaleur sur une façade de la maison.	27/03/2024	TACITE
DP0011352 4B0015	01/03/2024	SELMANI Shaban	44 route du Col - Le Marais Nord	Installation de panneaux photovoltaïques	25/03/2024	IRRECEVABLE
PC0011352 1B0002M01	05/02/2024	DRESTI Siro	23 rue de la Montagne - Villeneuve	Modification du nombre et des dimensions des ouvertures	15/03/2024	FAVORABLE
PC0011352 3B0021	08/11/2023	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d’Harée	Création d’une extension de la cuisine "côté jardin".	07/03/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC0011352 4B0005	16/02/2024	GONTERO Xavier	155 impasse du Reulet	Agrandissement et réorganisation des deux logements existants.	25/03/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE

Point N° 7 Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Madame Reboul Salze informe que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été promulguée le 10 mars 2023. Dans le cadre de cette loi, les communes ont à définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables, par filière de production d'énergie renouvelable, en tenant compte des potentiels de chaque territoire communal et des puissances déjà installées, sans impact direct sur les réglementations actuelles sur ces zones.

Les zones d'accélération témoignent de la volonté communale de développer telle ou telle filière, mais ne seront pas exclusives. Leur identification permettra aux développeurs de projets de prioriser ces secteurs.

La commune de Crozet s'est faite accompagnée par la Société d'Economie Mixte LEA pour identifier les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La Loi oblige les villes à mettre en place une concertation dont les modalités sont libres. Madame Reboul Salze informe des différents moyens de communication mis en œuvre pour sonder la population. La commune de Crozet a lancé une consultation auprès des habitants du 20 janvier au 29 février 2024, un sondage a été mis en ligne sur la plateforme Intramuros et le site internet de la commune, un article a été publié dans le bulletin municipal du mois de janvier dans lequel était inséré un feuillet sondage.

Enfin, une réunion publique a eu lieu le 4 mars à la salle des fêtes de Crozet. Le compte-rendu a été transmis au conseil et est disponible sur le site internet de la commune.

Monsieur Gattone présente les résultats du sondage qui sont également disponibles sur le site internet de la commune. Une trentaine de réponses ont été reçues. Les administrés ont pu faire des remarques et proposer des idées sur les différentes zones d'accélération des énergies renouvelables.

Madame Reboul Salze présente aux conseillers le plan de zonage. L'objectif de définir ces zones est d'avoir des délais plus rapides pour l'instruction des dossiers et d'avoir des tarifs d'achat d'électricité plus intéressants. Madame Reboul Salze précise que cette loi englobe toutes les énergies renouvelables, pas seulement le photovoltaïque.

Monsieur Lequin demande s'il n'est pas possible de couvrir et définir tout le village en zones d'accélération des énergies renouvelables ?

Madame Reboul Salze confirme que l'idée est bonne mais que cela n'aurait plus de sens de devoir définir et d'identifier des zones précises.

Madame la maire ajoute que le fait d'identifier des zones précises signifie qu'il y a des projets à l'étude et cela accélérerait leur développement.

Monsieur Nouvelle demande si dans le cadre de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les panneaux solaires déposés au sol sont-ils inclus dans cette loi ? Madame Reboul Salze précise que dès qu'il y a construction d'un bâtiment, en effet cela artificialise les sols. Une ferme photovoltaïque au sol ne rentrerait pas dans ce cadre de loi. Cela serait à vérifier car elle n'imperméabilise pas le sol. Madame la maire ajoute que beaucoup de décrets devront encore être publiés concernant la loi ZAN et qu'il faudra déterminer les terrains artificialisés ou non selon ces décrets.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT DE PROPOSER sur le territoire de la commune les zones d'accélération identifiées en annexe,

AUTORISENT Madame le maire à transmettre la présente délibération à :

- Mme la préfète de l'Ain
- Mme Danielle BALU, référente préfectorale aux énergies renouvelables
- M. Le président de Pays de Gex Agglo

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 8 Travaux de la commission Solidarité / CCAS

Madame Cottin annonce le prochain café jeu intergénérationnels qui aura lieu le 21 mai ainsi qu'une matinée d'information de prévention du cancer le 22 juin. Les deux manifestations auront lieu à la salle des fêtes.

INTERCOMMUNALITE

Madame la maire faire part des différentes procédures d'urbanisme en cours liées à l'intercommunalité :

- La révision allégée du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) qui concerne l'installation d'une exploitation agricole d'ovins a été inscrite en septembre 2023. L'enquête publique est prévue à l'automne 2024 pour une approbation en janvier 2025. Monsieur Chanel demande quel sera le nombre d'animaux. Madame la maire répond que c'est cela concerne une centaine de brebis.
- Deux Zones d'OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation) seront modifiées et deux sont créées et approuvées en avril 2024.
- La modification du règlement graphique du PLUiH vient d'être approuvée.
- Est prévue la révision du PLUiH pour intégrer les obligations relatives de la loi ZAN. L'approbation du PADD, première étape, est prévue à l'automne 2025

Monsieur Nouvelle informe que dans le cadre du Schéma directeur cyclable de Pays de Gex aggro, des ateliers de concertation sont programmés prochainement. Les administrés sont invités à y participer.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réunion publique voisins vigilants le 12 avril en présence des gendarmes référents.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin. Les conseillers sont appelés à manifester leur présence pour assurer le bureau de vote.

Monsieur Chanel informe que le SIEA va lancer prochainement un groupement de commandes d'IRVE (installation de bornes de recharge électrique) pour l'ensemble des communes qui seraient intéressées par cet appel d'offres. Monsieur Chanel propose d'installer deux bornes sur la commune, dont une qui pourrait être subventionnée et l'autre à la charge de la commune à hauteur de 30 000€.

Madame Lachaux fait remarquer que les personnes ayant des véhicules chez elles sont généralement déjà équipées de branchement.

Monsieur Chanel précise que la seconde borne serait une 50kw, soit une recharge rapide, ce qui n'est pas le cas chez soi. Madame Reboul Salze se questionne sur la gestion du paiement au branchement et comment faire déplacer les véhicules qui resteraient stationnés une fois chargés.

Monsieur Gattone fait part d'une expérience existante en Suisse : une fois que la voiture est chargée, si l'on reste sur la place, la minute supplémentaires est facturée 1 €, ce qui est donc dissuasif.

Monsieur Chanel précise que dans le groupement de commandes, il y a aura un lot pour la gestion et l'exploitation des bornes.

Madame Mosteiro se pose la question des profils de personnes qui viendraient se charger sur les bornes et doute que ce soient des crozatis qui les utilisent. Madame Lachaux demande si c'est une obligation ?

Monsieur Chanel confirme que c'est une obligation. Un parking de 20 places doit pouvoir proposer une borne de recharge. Monsieur Gattone ajoute qu'aujourd'hui, 90% des gens chargent chez eux, sauf quand ils se déplacent.

Madame Reboul Salze fait part qu'il serait intéressant de faire une étude de marché pour savoir où sont situées les bornes et qui s'en sert.

Monsieur Gattone ajoute que c'est surtout sur les parkings des supermarchés qu'elles sont installées.

Madame Lachaux fait part d'un autre sujet et demande si l'hôtel restaurant « Les Loges du Léman » est bien à vendre ?
Madame la Maire confirme.

Monsieur Chanel aborde le sujet de l'eau et fait part que le niveau des nappes phréatiques est plutôt bon aujourd'hui. Depuis 2018, la Régie des Eaux a mis en place un système permettant de détecter les fuites. Aujourd'hui le rendement du réseau est de plus de 88% donc 12% de perte, ce qui conclut qu'une forte économie de perte d'eau a été faite les dernières années.

Monsieur Baguet fait remarquer que l'eau des fontaines dans la rue du Jura ne coule pas. Madame Reboul Salze ajoute que celle du chemin du Quart non plus.

Concernant les fontaines, Madame la maire indique que toutes les toitures des fontaines seront refaites.

Fin de conseil à 21h30

Crozet le 07 mai 2024

La maire




Secrétaire de Séance

